

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 851

présenté par  
M. Bapt  
-----

**ARTICLE 8**

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« les dispositions du précédent alinéa ne sont pas applicables »

les mots :

« le deuxième alinéa du présent 21° n'est pas applicable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.